



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique forestière

Question écrite n° 27355

Texte de la question

M. Hervé Morin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de consacrer des moyens publics importants au développement de la filière forêt/bois. Le 31 mars prochain en effet, à l'occasion de la présentation d'une politique forestière, le financement du Fonds forestier national sera annoncé. Or, depuis le début des années 1990, ses ressources, qui étaient alors de 800 millions de francs par an, ont été réduites à environ 420 millions de francs ces dernières années. Le poids économique et social de la filière bois est néanmoins considérable : elle comporte environ 500 000 emplois dans 80 000 entreprises, soit plus que la sidérurgie ou l'automobile. C'est pourquoi il lui demande de préciser dans quelle mesure il tiendra compte de ces paramètres essentiels pour le développement économique de la région normande dans l'élaboration de la politique forestière et notamment quel sera le montant attribué au fonds forestier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaiterait savoir quelles suites vont être données aux propositions contenues dans le rapport remis au Premier ministre par M. le député Jean-Louis Bianco et intitulé « La forêt, une chance pour la France ». Le 25 novembre 1998, le ministre de l'agriculture et de la pêche a présenté au conseil des ministres une communication dans laquelle étaient définis les grands axes de la politique à mettre en oeuvre dans ce secteur d'activité, qui représente effectivement un poids considérable dans l'économie nationale. Sur le plan financier, cette politique suppose la mobilisation de moyens nouveaux et importants. Des propositions ont été élaborées ; elles sont à l'heure actuelle soumises à la concertation interministérielle dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour l'année 2000, et devraient faire très prochainement l'objet d'un arbitrage.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Morin](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27355

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 1999, page 1640

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3790